



Association Itinéraires Partagés

Sébastien Carlier
2480 Quartier Montauzey
40410 BELHADE
05 58 07 75 91
06 46 16 52 67

<http://itinerairespartages.free.fr/>
contact@itinerairespartages.org

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR « BIVOUAC GIVRÉ »

« RANDONNÉE RAQUETTES ET BIVOUAC PERCHE » Du (14) – 15 – 16 Février

à retourner avant le 31 janvier à Sébastien Carlier 2480 Quartier Montauzey 40410 BELHADE

Cette « randonnée raquettes – bivouac perché » est une proposition peu ordinaire !

L'idée est de vous amener à passer 48 h en pleine immersion dans l'ambiance hivernale d'un petit coin de montagne sécurisé, à la lisière de forêt face au plus grands massifs de la vallée.

Quelques hêtres remarquables sont là siégeant en plein milieu d'une clairière. Ils semblent être les garants de la tranquillité hivernale de cette forêt. Ils nous accueilleront le temps d'une nuit.

Leur port est une véritable invitation à déambuler de branches en branches, à se perdre dans leur houppier tortueux pour y trouver le coin idéal pour fixer son « cocon », sa « chambre à coucher » sur une belle branche.

Point d'attention : ce bivouac se déroule dans des conditions hivernales.

La randonnée hivernale est une activité relativement facile, accessible. Par contre, là où les choses se corsent, c'est à partir de la fin de la journée, quand la lumière diminue entraînant avec elle une baisse de la température !

Nous nous devons de passer la soirée et la nuit dans les meilleures conditions d'un bivouac hivernal, donc avec des points d'attention, de rigueur, à avoir pour ne pas inviter le froid à passer la nuit avec nous !

C'est pour cela que la préparation du sac à dos nécessite un peu de temps et de matériel. Une liste fine et un accompagnement pour vous préparer sont donc prévus.

Nous nous sommes également équipé d'un poêle à bois qui permet de réchauffer d'ambiance du tipi et qui peut être une réchappe pour passer la nuit pour ceux qui ne souhaitent pas être perchés dans les arbres.

Les conditions hivernales sont difficiles à prévoir. Il se peut que nous n'ayons pas de neige ou, bien au contraire, trop de neige avec un manteau neigeux instable ou une température trop en dessous du 0° ou des averses de neiges prévues. Bref, des conditions hivernales !

CONDITIONS :

Nombre de participants : 6 min./8 max.

Accompagné par : Manu Obry Grimpeur d'Arbres / Sébastien Carlier Accompagnateur Montagne.

TARIF :

Le tarif va évoluer en fonction de la météo !

210 € + 5 € d'adhésion dans le cadre d'un bon enneigement, donc le matériel : raquettes - ARVA - Pelle - sonde est compris dans la prestation.

190 €/pers + 5 € d'adhésion dans le cadre d'un manque total de neige, donc pas de location de matériel, mais week end assuré quand même de part les ambiances hivernales qui restent bien sympathiques !

Ce tarif comprend :



Association Itinéraires Partagés

Sébastien Carlier
2480 Quartier Montauzey
40410 BELHADE
05 58 07 75 91
06 46 16 52 67

<http://itinerairespartages.free.fr/>
contact@itinerairespartages.org

- l'encadrement, de la randonnée, l'initiation à l'accrobranche sur place, les repas du vendredi soir au dimanche midi inclus, et le prêt du matériel comme les duvets chauds.
- la nuitée du vendredi soir dans une grange foraine, tout confort (unité en dortoir), située en pleine montagne qui pourra être le lieu de départ, suivant l'enneigement.

Pour avoir de plus amples précisions sur le matériel, n'hésitez pas à nous contacter.

Une liste du matériel à prévoir vous sera envoyée.

Une fois votre inscription enregistrée, une feuille de route vous sera transmise avec : Une liste du matériel à prévoir pour le séjour, une bibliographie et le programme détaillé.

2. CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

INSCRIPTION :

L'inscription à l'un de nos stages ou journée, implique l'adhésion à nos conditions de ventes. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception, du bulletin d'inscription, dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un acompte de 30%, d'un chèque de solde et de l'adhésion de chaque participant à l'association si nécessaire, sous réserve et dans la limite de place disponible.

Nous accusons réception des inscriptions.

L'acompte et le solde seront encaissés à 7 jours avant le début du stage, ils ne pourront pas être remboursés (sauf en cas de force majeure dûment justifié).

PRIX :

Pour l'ensemble de nos journées - stages les prix s'entendent du lieu de rendez-vous au lieu de dispersion. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. Tout retard ou refus de paiement du solde pourra être considéré comme une annulation du séjour par le client.

INFORMATION APRÈS INSCRIPTION :

Avant le départ à votre stage ou journée, vous recevez une feuille de route comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre stage. (Heures et lieux exacts des rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription

PARTICULARITES DE NOS JOURNÉES ET STAGES :

Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, représentant l'association.

L'encadrement reste le seul juge durant le séjour pour modifier le programme. En effet, le caractère de pleine nature de nos propositions peut nous amener, en cas de circonstances particulières (orage, chute de neige, crues, etc...) à modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, soit directement, soit par l'intermédiaire de notre accompagnateur.



Association Itinéraires Partagés

Sébastien Carlier
2480 Quartier Montauzey
40410 BELHADE
05 58 07 75 91
06 46 16 52 67

<http://itinerairespartages.free.fr/>
contact@itinerairespartages.org

ANNULATION - MODIFICATIONS :

De votre part :

En cas d'annulation vous devez nous informer, par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception.

Échéancier de remboursement en cas d'annulation de stage de votre part :

Stage de 2 jours et plus, en cas d'annulation de votre part :

- à plus de 30 jours du début du stage, remboursement à 100 %.
- entre 30 et 7 jours du début du stage, remboursement à 70 % (l'acompte est encaissé).
- à moins de 7 jours du début du stage, aucun remboursement (l'acompte et le solde encaissés).

Stage journée, en cas d'annulation de votre part :

- à plus de 30 jours du début du stage, remboursement à 100 %.
- à moins de 7 jours du début du stage, remboursement à 70 % (l'acompte est encaissé).
- à moins de 2 jours du début du stage, remboursement à 30 % (le solde est encaissé).

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants : le participant en sera informé au plus tard 15 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, par ITINÉRAIRES PARTAGÉS, le prix de la journée ou du stage vous sera intégralement remboursé.

ASSURANCES :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une R.C. pour participer à nos stages et sorties, même à la journée. De même, Il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement - secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages. Il appartient donc au participant de vérifier, au préalable dès son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert.

DROIT À L'IMAGE :

Dans le bulletin d'inscription, il est indispensable de cocher la case concernant le droit à l'image.

Les photographies prises au cours des stages ou activités de l'association sont à usage unique de partage d'expérience au sein d'itinéraires Partagés sur ses supports de com (internet – réseaux sociaux), plaquette.

Aucun cliché n'est à but commercial pour la promotion d'une marque activité sans votre accord de principe, demandé spécialement à cette occasion.

LITIGE :

Toute réclamation relative à une proposition de journée – stage doit nous être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délais d'un mois après la date du retour.